



Cycle de conférences 2008 : Relever le défi de la biodiversité

Conférence

Relever le défi de la biodiversité : le tourisme durable

Paris - 31/10/2008

Institut de formation de l'environnement

6 rue Général Camou – 75007 PARIS – 01 42 19 25 92

www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

Avec la collaboration de



MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

Relever le défi de la biodiversité : le tourisme durable

Sommaire

<i>MATINEE : ETAT DE LA SITUATION GENERALE</i>	3
Introduction	3
Yves SCIAMA Journaliste scientifique	
Biodiversité et tourisme durable. Définition de la biodiversité, les services écologiques.	4
Gilles BOEUF Directeur de l'unité UPMC/CNRS de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer et président du comité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle	
Définition du tourisme durable	10
Julien BUOT Coordinateur de l'ATES, Association pour le tourisme équitable et solidaire	
Les impacts du tourisme sur la biodiversité. Dynamique actuelle de la biodiversité et tourisme durable : comment la gérer ?	14
Pascal LANGUILLON Directeur de l'Association française d'écotourisme(AFE)	
<i>APRES-MIDI : OUTILS ET ACTEURS DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE</i>	19
Les outils législatifs, normes, labels	19
Thierry VAISSIERE Juriste spécialisé en droit environnemental	
Comment mettre en œuvre la préservation de la biodiversité dans l'industrie touristique ?	24
Table ronde	

MATINEE : ETAT DE LA SITUATION GENERALE

Introduction

Yves SCIAMA
Journaliste scientifique

Bienvenue à cette conférence sur le thème des liens entre la biodiversité et le tourisme, qui se déroule dans le cadre d'un cycle plus général sur la biodiversité. En 2006, le tourisme représentait plus de 850 millions de voyages, contre seulement 25 millions cinquante ans plus tôt. Nous pouvons donc faire le constat que c'est une activité qui est en train de se développer massivement. Le tourisme génère 500 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an et 12 % du PIB mondial. Les liens de cette activité avec la biodiversité sont évidents mais aussi ambigus. D'une part, nous observons que la demande touristique s'accompagne toujours, plus ou moins directement, d'une demande de biodiversité. D'autre part, il est très difficile de concevoir une activité touristique sans impact sur la biodiversité. Gilles Bœuf évoquera l'exemple de la côte méditerranéenne.

Nous allons essayer de définir ce qu'est un tourisme responsable en nous interrogeant sur la manière de gérer la montée des flux tout en cherchant à minimiser leurs impacts, voire éventuellement à les mettre au service de la biodiversité. Pour en parler, nous recevons Gilles Bœuf, directeur scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, qui travaille à l'Observatoire de Banyuls-sur-Mer. Il nous proposera une présentation générale sur la problématique de la biodiversité et sur ses liens avec celle du tourisme. Pascal Languillon, directeur de l'Association française d'écotourisme, association qui se propose de protéger l'environnement par le tourisme, nous expliquera comment réussir une telle démarche ou tout du moins en prendre la direction. Nous écouterons enfin Julien Buot, coordinateur de l'ATES, Association pour le tourisme équitable et solidaire. Je vais tout de suite donner la parole à Gilles Bœuf.

Biodiversité et tourisme durable

Définition de la biodiversité, les services écologiques.

Gilles BŒUF

**Directeur de l'unité UPMC/CNRS de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer et
président du comité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle**

J'interviens régulièrement sur le thème de la biodiversité, plus rarement sur les liens réciproques qu'elle entretient avec le tourisme. Cette dimension est pourtant importante car, d'une part, le tourisme a un impact fort sur la biodiversité et, d'autre part, le tourisme peut contribuer à cette biodiversité. Je voudrais vous présenter deux écosystèmes auxquels je suis très attaché. Le premier est le golfe de Perpignan, dont la particularité est de présenter un dénivelé de cinq kilomètres sur quatre-vingt kilomètres de distance, de la montagne à la mer. Cette côté encore préservée, à l'inverse de la situation de Monaco par exemple, présente un ensemble d'écosystèmes où vivent une faune et une flore très variées. Le second écosystème est l'intestin d'un bébé humain. Au moment de l'accouchement, l'intestin de l'enfant est contaminé par les bactéries de la mère qui mettront deux ans à atteindre leur maturité. Chaque individu possède dans son tube digestif une flore bactérienne unique et vitale, très bel exemple de biodiversité.

I. Définir la biodiversité

La notion de biodiversité est abordée différemment suivant les groupes sociaux en présence : systématiciens, agronomes, industriels, économistes, philosophes, politiques et grand public ne la définissent pas de la même manière. En effet, la biodiversité ne consiste pas seulement à compter des espèces. Ce décompte ne constitue qu'un support. Le vignoble des Albères par exemple regroupe différents cépages, différents terroirs, des sols, des manières de travailler le vin qui créent la diversité biologique. La biodiversité, c'est aussi l'information génétique contenue dans chaque unité élémentaire de diversité, un individu, une espèce, une population, un écosystème et l'ensemble de toutes les relations entre elles.

L'écologue américain Walter Rozen a créé le terme « biodiversité » en 1985, comme la contraction de l'expression « diversité biologique ». Le mot a émergé en 1992 au Sommet de la Terre à la Conférence de Rio et a été rapidement adopté par les scientifiques, les politiques, les médias et le grand public. La biodiversité n'est pas une discipline scientifique ; c'est un champ de recherche transversale, à la fois fondamentale et appliquée. Scientifiquement, la biodiversité regroupe quatre grandes problématiques :

- les mécanismes biologiques de genèse de la diversité naturelle, la manière dont la nature est capable de créer ;
- l'écologie fonctionnelle et la biocomplexité, en incluant les grands cycles biogéochimiques et les flux de matière ;
- la nature utile à l'homme pour ses besoins (alimentation, médicaments, cosmétiques, sondes, modèles...) ;
- la mise en place des stratégies de conservation pour préserver l'héritage, naturellement attendu par les générations futures.

Jacques Blondel a aussi défini la biodiversité comme un concept abstrait désignant la diversité de la vie, comme une hiérarchie d'entités objectives organisées en systèmes en perpétuelle évolution animés d'une dynamique et assurant des fonctions. En effet, un environnement qui change crée beaucoup de biodiversité. La biodiversité s'entend enfin comme une construction sociale, économique, juridique et politique dont les enjeux relèvent de cette interaction avec les sociétés humaines. Cette définition suppose qu'il est impossible de sauver la nature sans l'homme.

D'un point de vue opérationnel, la biodiversité représente une priorité scientifique consistant à comprendre son fonctionnement et à en enrayer l'érosion. Elle correspond ensuite à un enjeu économique à travers des ressources biologiques et génétiques à valoriser et à partager. La biodiversité est aussi un enjeu éthique compte tenu du droit à la vie des espèces. C'est enfin un enjeu sociétal, puisqu'il s'agit de partager les valeurs et les avantages offerts par la biodiversité. Le concept de biodiversité associe étroitement les sciences de la nature et celles de l'homme et de la société.

II. L'origine de la biodiversité

La planète Terre est datée de 4,6 milliards d'années. La vie s'y est développée dans l'océan primitif il y a quelque 3,9 milliards d'années. Cette apparition rapide de la vie s'explique pour certains par la position idéale de notre planète par rapport au soleil et pour d'autres survient comme un événement improbable. La Terre est recouverte à plus de 70 % par les mers et les océans. 99 % de la vie terrestre se déroule d'ailleurs dans le milieu marin sans que nous la connaissions bien. Seulement 13 à 15 % des espèces connues vivent dans l'eau. Les échinodermes par exemple y sont apparus il y a 550 millions d'années et y sont restés. D'autres espèces sont sorties de l'eau. Actuellement, un tiers des espèces marines vivent dans les récifs coralliens. Cette richesse explique que les espaces coralliens soient très attractifs pour l'homme.

Les premiers êtres vivants, les cyanobactéries, existent encore aujourd'hui, témoignant d'une incroyable stabilité des formes. Les bactéries sont apparues il y a 3,1 ou 3,2 milliards d'années. Cette forme de vie très primitive présente une très bonne résistance, notamment à la radioactivité. Le passage des procaryotes aux eucaryotes a eu lieu vers 1,5 milliard d'années. La sexualisation des espèces constituent une étape fondamentale. Au départ, les cellules se coupaient en deux sans aucune diversité. Le sexe va permettre un brassage des gènes qui rend chaque individu unique. Vers 400 millions d'années, les espèces commencent à sortir des océans. Les premières plantes terrestres apparaissent ensuite. Les premiers animaux terrestres sont des mille-pattes, des scorpions, des amphibiens et ensuite des reptiles, vers 280 millions d'années. Les premiers animaux à voler sont des libellules.

L'océan présente un caractère très stable en termes d'acidité, de salinité ou de pression. C'est donc un milieu qui ne nécessite pas beaucoup d'adaptation. Lorsqu'un milieu évolue, les espèces doivent réagir aux changements. L'homme est capable de s'acclimater à la température, il sait, contrairement à d'autres espèces, réagir à l'agression. Dans un premier temps, la vie sur Terre était molle : les espèces ne possédaient ni carapace, ni coquille. Les premiers éléments de cuticule sont ensuite apparus. Grâce à cette évolution, nous pouvons connaître les espèces en question par les fossiles. La grande fracture entre l'ère secondaire et l'ère tertiaire s'est déroulée vers 65 millions d'années. Les primates sont alors apparus. Dans l'histoire de la Terre, cinq grandes crises ont affecté le vivant à des moments où l'environnement changeait trop vite (à cause de variations de température, de météorites, du volcanisme). La plus importante crise a eu lieu vers 245 millions

d'années. Seules 5 % des espèces ont survécu à cette secousse. La crise qui s'est déroulée il y a 65,5 millions d'années a sonné la fin des ammonites. Suite à la disparition des dinosaures, les grands mammifères ont pu s'installer. Nous pouvons nous demander si nous n'allons pas vers une sixième crise, créée par l'homme. En effet, la vitesse actuelle du changement est inquiétante. Nous nous trouvons actuellement dans une ère, l'anthropocène, où une seule espèce, l'homme, est en train d'interférer sur l'environnement.

III. L'apparition de l'Homme et l'évolution de la population humaine

Le genre Homo apparaît sur Terre vers 2,4 millions d'années. Il quitte l'Afrique vers 1,8 million d'années puis domestique le feu vers 475 000. Cette maîtrise lui permet de fabriquer des outils et le conduit à commencer à détériorer son environnement. Les néanderthaliens apparaissent vers 200 000, suivis par les sapiens vers 100-120 000 au Sinaï et en Asie. Ils deviennent agriculteurs et éleveurs. Au moment de la sédentarisation vers 8000, 5 millions d'humains vivaient sur Terre. Le premier milliard d'humains est atteint vers 1800. Nous sommes aujourd'hui 6,2 milliards et nous serons sans doute 9 milliards en 2040. Tokyo par exemple, la troisième ville du monde, regroupe une population équivalente à un tiers de la France dans une seule ville. Les baisses de population enregistrées dans l'Histoire s'expliquent par des éléments infectieux (grippe espagnole).

L'homme moderne ne fait que prolonger un processus d'érosion de la biodiversité engagé il y a fort longtemps par nos lointains ancêtres. Les hommes sont arrivés en Amérique du Nord vers 15 000 ans. Dès 12 000, 75 % des espèces initiales y avaient disparu. Ils sont arrivés en Australie vers 55 000, entraînant la disparition dès 46 000 de 86 % des espèces.

Les touristes affectionnent beaucoup les îles alors qu'il s'agit d'un environnement très particulier marqué par un écosystème extrêmement fragile. Récemment, l'homme s'est mis à penser différemment. Il a acquis une nouvelle perception du vivant. Aujourd'hui, ce n'est plus l'animal qui est considéré comme le principal agresseur mais l'homme. Dans la littérature des années 20 et 30 au contraire, des animaux comme les insectes ou les oiseaux étaient largement considérés comme nuisibles. Les années 60 ont vu l'apparition de la science écologique et de l'écologisme politique en réponse à un sentiment confus de danger.

IV. La destruction de la biodiversité

La biodiversité n'est pas répartie de manière homogène sur la Terre. La vraie diversité se situe entre les deux tropiques, principalement dans les *hotspots* qui accueillent la biodiversité la plus riche et par conséquent attirent les touristes en masse. Nous connaissons aujourd'hui 1,8 million d'espèces mais il en existe bien plus, sans doute 14 millions. Chaque année, nous découvrons 16 000 nouvelles espèces, dont seulement quelques mammifères ou oiseaux. En effet, un être vivant sur deux est un insecte, un sur trois est un coléoptère. Au rythme actuel, il faudra 800 ans pour connaître toutes les espèces vivant sur Terre. Les 1 400 scientifiques réunis dans le Millenium Ecosystem Assessment estiment que la diversité disparaît actuellement mille fois plus vite que son rythme naturel. En 2050, la disparition sera sans doute 10 000 fois plus rapide que le rythme naturel. Ainsi, les amphibiens disparaissent en raison de l'assèchement des mares. Autre exemple, il ne reste aucun des mammifères qui peuplaient originellement la Corse.

En trois siècles, le nombre des hommes a été multiplié par dix et toutes les ressources de combustibles fossiles ont été utilisées. 40 % des terres ont été transformées. La moitié des réserves d'eau potable ont été utilisées. Le climat et la biodiversité ont été gravement affectés. Certains sites sont des exemples flagrants de tragédies écologiques. L'Ile de Pâques a été découverte vers 800. En 800 ans, l'homme a totalement détruit l'écosystème de cette île. La forêt y a totalement disparu. 20 000 personnes y vivaient vers 1680 contre seulement une centaine aujourd'hui. La mer d'Aral, dont les trois quarts du volume ont disparu, entraînant des conséquences dramatiques au niveau environnemental et économique, est un autre exemple d'aveuglement total et de destruction de la diversité. Les quatre grandes causes de l'érosion de la biodiversité sont la réduction et la dégradation des habitats, la prédation en excès d'espèces exploitées ou non, les invasions d'espèces allochtones (plantes invasives, animaux) et les changements climatiques. En 2001, Stephen Palumbi a affirmé que l'homme était devenu la plus grande force d'évolution de la planète.

Nous assistons en effet à la destruction des forêts canadiennes et amazoniennes et de la mangrove. Chaque année, 1 % de la forêt tropicale, soit un quart de la France, disparaît. 93 % de la forêt européenne originelle ont disparu. La destruction de la biodiversité marine est due à la surexploitation des stocks de poissons, à l'industrialisation de la pêche... Depuis quinze ans, nous ne pêchons pas plus de poissons malgré des techniques sophistiquées mais nous rejetons de plus en plus de déchets dans la mer. De plus, nous ne pêchons plus que de très petits poissons. La circulation maritime abondante crée des déplacements d'eau et d'espèces. Les cuves des bateaux déplacent par exemple des légionnelles et des salmonelles. La température de l'eau et le niveau de l'océan augmentent. A Banyuls-sur-Mer, le niveau de la mer augmente aujourd'hui trois fois plus vite qu'en 1990. Le réchauffement climatique terrestre est très net. Le nombre de jours de gel diminue de plus en plus. En 2050, un million d'espèces auront sans doute disparu à cause du réchauffement climatique.

V. Pourquoi protéger la biodiversité ?

Les hommes doivent être conscients que les écosystèmes rendent de nombreux services aux humains en termes de bien-être, de production et de consommation. Ils nous apportent des ressources génétiques (matériel biologique, substances naturelles, médecine, gène de résistance pour l'agro-alimentaire, espèces ornementales...), des loisirs (écotourisme, pêche sportive, autres activités de plein air...) et de la culture (valeur esthétique, artistique, éducative, spirituelle ou scientifique des écosystèmes). L'expression « développement durable », qui a émergé il y a quinze ans, est assez mal choisie ; il aurait plutôt fallu parler de « gestion durable ». De nombreuses raisons rendent nécessaire la protection de la diversité. D'une part, elle apporte des valeurs économiques (biotechnologies, cosmétiques, pharmacie). D'autre part, elle joue un rôle fondamental dans les grands équilibres de la biosphère. Elle augmente ensuite la productivité. La biodiversité constitue également un frein aux proliférations. Il faut savoir que la seule lutte contre les plantes invasives coûte 400 milliards de dollars par an dans le monde. La protection de la biodiversité s'inscrit enfin dans une gestion raisonnée des ressources et dans une perception éthique de la nature.

VI. Tourisme et biodiversité

Un tourisme durable suppose de se déplacer, de visiter, sans abîmer l'environnement et surtout sans le détruire. Il s'agit donc de trouver un équilibre subtil entre pouvoir d'attraction maintenu et non-dégradation, d'établir une relation dans un contexte durable. Il est possible d'admirer et d'aimer la

nature, de partager avec les populations locales mais il est nécessaire d'en apprécier les impacts et d'estimer l'empreinte écologique de nos déplacements. Les locaux doivent établir des priorités entre, par exemple, couper un hectare de forêt et aménager cet espace et le faire visiter. Des réserves de biosphère avec des fonctions multiples (conservation, développement, surveillance, recherche, éducation, formation...) peuvent par exemple être créées en préservant des zones tampons et des zones centrales entièrement protégées. Il est en tout cas certain que la préservation des espaces sans le concours de l'homme est impossible. L'analyse de notre empreinte écologique montre qu'il faudrait trois Terres pour absorber les activités de tous les humains. Malgré tous les méfaits évoqués, de beaux écosystèmes perdurent. Citons Serengeti en Tanzanie ou l'atoll de Taiaro en Polynésie française. Certains territoires comme les Galápagos sont en danger, notamment à cause de l'afflux d'animaux domestiques. Dans certains espaces, nous arrivons à progresser. La loutre est ainsi de retour dans la réserve de la Massane. A proximité, Argelès-Plage accueille 700 000 visiteurs chaque été. Ce tourisme est très dangereux pour l'écosystème. La côte méditerranéenne est aujourd'hui très menacée.

L'appel de Paris pour une gouvernance écologique mondiale de février 2007 a proposé de mener des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité dans six domaines :

- lutter contre le dérèglement climatique ;
- agir ensemble pour sauvegarder la biodiversité combattre ;
- combattre la pollution et préserver la santé ;
- faire de l'eau un enjeu partagé ;
- inventer la croissance écologique : le changement des mentalités, des modes de production et de consommation ;
- renforcer la gouvernance internationale de l'environnement.

VII. Débat avec la salle

Yves SCIAMA

Je vous remercie d'avoir si bien cadré le contexte de cette conférence. Vous avez montré que la biodiversité était attaquée de toutes parts par les activités humaines.

De la salle

Le Grenelle de l'Environnement a autorisé la construction d'une autoroute. La perspective de réhabilitation des zones détruites est-elle selon vous crédible ?

Gilles BŒUF

La seule manière de limiter la coupure créée par la route consiste à choisir le meilleur tracé possible. Faute de pouvoir restaurer réellement le paysage, il faudrait opter pour des autoroutes sur viaduc qui permettraient de laisser les espèces circuler. De telles infrastructures sont cependant très coûteuses.

De la salle

Le texte de loi issu du Grenelle de l'Environnement a été récemment voté par l'Assemblée nationale. Quelle est votre opinion sur son contenu ?

Gilles BŒUF

J'estime qu'en termes de recherche, cette loi est très décevante. Les mots « évolution » et « biodiversité » n'y apparaissent pratiquement pas. Dans d'autres domaines, j'ai relevé des propositions intéressantes. Je me félicite surtout que le Grenelle ait permis un débat entre des acteurs qui, d'habitude, ne travaillent pas ensemble. En France, nous sommes en effet écartelés entre le Ministère de la Recherche, le Ministère de l'Ecologie et l'Enseignement supérieur. Je suis cependant un peu dans l'expectative, par exemple sur la manière dont sera traduite l'idée de corridors verts et bleus. Je n'en garde pas moins un œil bienveillant sur ce type d'initiative.

Thierry VAISSIERE

Le vote de l'Assemblée nationale ne constitue qu'un premier stade dans le processus législatif. Le texte sera peut-être voté sous une forme différente par le Sénat. Je suis moi aussi déçu que la biodiversité apparaisse très peu dans le texte. Le droit ne s'est en fait emparé de ce terme que très récemment. Je constate d'ailleurs une confusion entre biodiversité et environnement.

De la salle

Sommes-nous capables de modéliser l'évolution future de l'espèce humaine ?

Yves BŒUF

D'un point de vue démographique, les chiffres jusque-là très désastreux de l'OMS ont été revus à la baisse. La population mondiale va sans doute se stabiliser autour de 9 milliards d'habitants. Un tel chiffre est cependant trop élevé pour la planète. Un certain nombre de ces humains ne pourront être que malheureux. Si nous savons comment les populations animales évoluent, il est beaucoup plus difficile de mener la même étude pour l'homme car nos modes de vie influencent fortement notre évolution. Alors que les Inuits ne consomment que des protéines animales, certaines communautés chinoises ne se nourrissent que de végétaux. L'espérance de vie de ces deux groupes de population est pourtant similaire. Il est en tout cas certain que les pratiques font que l'humanité évolue de façon spécifique.

Définition du tourisme durable

Julien BUOT

Coordinateur de l'ATES (Association pour le tourisme équitable et solidaire)

I. Introduction : tourisme durable et solidarité internationale

Le tourisme comme le développement durable doivent se penser à l'échelle internationale. Le tourisme durable vise en effet à être solidaire dans le temps et dans l'espace. L'enjeu majeur est l'appropriation par les populations visiteuses et les populations visitées des enjeux du développement durable. L'ATES, créé en 2006, est le premier réseau des voyagistes français qui proposent de voyager solidairement et équitablement. Il est composé aujourd'hui d'une trentaine de membres.

Quelle est ma légitimité pour vous parler de tourisme durable ? En 2001, le Conseil national du tourisme m'a demandé de travailler sur le lien entre tourisme et éthique. Je me suis ensuite impliqué dans l'association Transverses qui a joué dans les années 90 le rôle de veille critique sur le tourisme international et qui a diffusé des outils comme le « carton rouge pour le tourisme ». Dans le cadre d'un master tourisme à l'Université Paris III, j'ai travaillé sur la question du lien entre collectivités locales et tourisme durable, notamment par leurs actions de coopération internationale. J'ai ensuite été amené à monter un projet pour Cités Unies France, qui regroupe les collectivités locales engagées dans des actions de coopération internationale. Je suis enfin membre du Comité français du développement durable du tourisme, qui a été créé en 2006 et qui est chargé d'animer un groupe de travail international du programme des Nations Unies pour l'environnement.

En termes de contexte, je suis tout juste de retour du 3^{ème} Forum International du Tourisme Solidaire et du Développement Durable (FITS). J'ai pu constater lors de cette rencontre l'implication des acteurs locaux. Ils commencent en effet à s'approprier les enjeux liés au tourisme durable. Je remarque aussi que beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2001. La prise de conscience s'est largement étendue depuis la conférence de Limoges, qui préparait le sommet de Johannesburg. L'écart entre le premier et le troisième FITS est très net. Voyages-sncf.com a récemment organisé la deuxième édition des Trophées du tourisme responsable. Ces trophées montrent que des acteurs touristiques s'investissent dans des démarches durables et que le public émet une demande. Je voudrais placer ma présentation sous l'angle du tourisme durable et de la solidarité internationale. La notion de « glocal », c'est-à-dire un défi global auquel on apporte des réponses locales, prend tout son sens dans le domaine du tourisme durable.

II. Retour sur le phénomène touristique

En 1950, vingt-cinq millions de touristes internationaux étaient dénombrés. Ils sont aujourd'hui un milliard et seront peut-être cinq milliards en 2050. De tels flux ne peuvent que faire peser une pression considérable sur l'environnement. Le tourisme de masse actuel peut être qualifié de tourisme « Attila », métaphore qui évoque parfaitement les hordes de touristes qui investissent certains lieux. Le phénomène touristique est né au XIX^{ème} siècle lorsque les Anglais ont commencé à se rendre sur la Côte d'Azur. La création des congés payés en 1936 a bien sûr joué un rôle décisif.

Depuis cette époque, les destinations se sont multipliées, passant d'une trentaine vers 1970 à plus de 10 000 aujourd'hui. Nous constatons cependant une extrême concentration des flux sur certains territoires. En France, par exemple, 80 % des flux se concentrent sur 20 % du territoire, en grande majorité la région PACA. Ces milieux se caractérisent généralement par une fragilité économique (risque de monoculture économique), sociale (problèmes de compétences, exploitation des travailleurs, non-respect des droits du travail), environnementale (« baléarisation » des côtes, chasse dans les réserves naturelles) et culturelle (folklorisation). Il semble en fait que plus un pays est pauvre, moins il bénéficie des recettes issues du tourisme. Au Sénégal, par exemple, 80 % des recettes touristiques retournent vers le Nord. Le modèle économique touristique n'est donc pas du tout intégré au territoire.

Aussi développé soit-il, le tourisme reste un phénomène très européen. La France est la première destination touristique mondiale, avec 10 % des arrivées de touristes. Les séjours présentent aussi la caractéristique de n'avoir jamais été aussi courts, lointains et fréquents. Il convient de tenir compte dans les flux touristiques du marché domestique, c'est-à-dire des personnes qui visitent leur propre pays. Ce tourisme pourrait d'ailleurs être un élément moteur d'un tourisme durable car il génère moins de trafic aérien que le tourisme international.

L'activité touristique étant par excellence une activité pluridisciplinaire, le tourisme durable doit impliquer l'ensemble des acteurs du secteur. D'ici à 2020, le nombre de touristes va doubler. Il est donc important d'envisager le tourisme comme un outil de préservation des milieux. Les touristes qui vont dans le désert par exemple découvrent la rareté de l'eau. De tels voyages incluent donc une dimension d'éducation à l'environnement et d'implication des citoyens. Le développement de la plongée peut aussi contribuer à la préservation de l'environnement en offrant de nouvelles perspectives de travail aux pêcheurs à la dynamite. Témoignage d'une évolution des mentalités, la compensation carbone est devenue une problématique récurrente. La notion de transports doux commence à émerger. Les opérateurs communiquent sur des voyages moins lointains et plus longs. Si l'ATES valorise surtout les voyages dans les pays lointains, de nombreux projets émergent en France et en Europe.

III. Tourisme et développement durable

L'objectif d'une approche associant tourisme et développement durable est d'éviter le cycle infernal qui démarre avec la mise en tourisme d'un lieu et se conclut par la formation d'une friche touristique. Le volet social a joué un rôle déterminant dans l'émergence de nouvelles pratiques. Dans les années 90, la lutte contre le tourisme sexuel et la réglementation qui en a découlé ont permis d'inscrire les questions éthiques dans l'agenda politique. Une Charte du tourisme durable a été créée en 1995 à l'initiative des autorités locales insulaires. En effet, le niveau local doit être considéré comme la clé du tourisme durable. Les acteurs locaux doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, stopper le tourisme. Dans le cas des Baléares, par exemple, la déclaration de Calvia, en 1997, a permis de détruire des barres d'hôtels. Ces volontés locales doivent se traduire par la sanctuarisation de certaines zones fragiles. En 1999, un Code mondial d'éthique du tourisme a été publié afin de responsabiliser et d'impliquer les acteurs. Si dès les années 50, le tourisme a été considéré comme un moteur de développement, ce ne sont que dans les années 90 que des outils ont été développés pour mettre en œuvre ce principe. La France a souhaité jouer un rôle moteur en développant des outils pilotes tels que le Forum International du Tourisme Solidaire et du Développement Durable et un groupe de travail international.

Le tourisme durable a pour objectif de concilier une solidarité intergénérationnelle, vis-à-vis des générations futures, et une solidarité intergénérationnelle dans l'espace, entre les humains actuels. La notion de développement durable est difficile à utiliser car plus de 90 définitions ont été proposées. Dans le secteur du tourisme, l'enjeu du développement durable est la responsabilisation des acteurs. Il me semble donc indispensable de réunir à la même table les voyagistes, les voyageurs et les représentants des territoires. Le tourisme durable implique en effet de multiples acteurs et définitions. Si le PNUE cherche à globaliser les enjeux, tous les acteurs qui utilisent la notion de tourisme durable ne mettent pas les mêmes objectifs en avant. Certains sont plutôt tournés vers l'idée d'éradication de la pauvreté comme le montre le programme STEP (Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté). La notion d'écotourisme est mise en avant par certains professionnels de la conservation dans les parcs en insistant sur le pilier environnement. L'écotourisme mise sur l'équité et l'implication des populations locales. En 2004, le concept de tourisme responsable, qui peut signifier un engagement à préserver la matière première de l'activité touristique, a été développé par l'ATR qui en a décliné des critères et des labels. Dans le milieu désertique, par exemple, le tourisme responsable suppose de préserver le bois afin de laisser des combustibles aux Touaregs et de protéger la biodiversité. L'ATES utilise de son côté la notion de tourisme équitable et solidaire.

Le voyageur a tout intérêt à s'appropriier ces différentes notions. Un des enjeux majeurs est de déterminer si le tourisme durable constitue un nouveau modèle ou s'il ne représente qu'un tourisme particulier. A l'heure actuelle, le tourisme durable s'apparente à un secteur de niche mais son influence dans le monde du tourisme n'est pas négligeable. Je voudrais ajouter par ailleurs que le tourisme durable accorde beaucoup d'importance à la rencontre avec les habitants. Au Nicaragua, par exemple, l'association Ecotours travaille sur la redécouverte de l'habitat durable.

La question de l'évaluation des pratiques de tourisme durable pose un certain nombre de difficultés. Il est notamment très complexe d'adapter un label au tourisme car de nombreux volets sont en jeu. Une labellisation des voyageurs pourrait être une solution envisageable. Je tiens enfin à souligner que dans un champ complexe, marqué par des intérêts économiques puissants, le statut associatif permet la plus grande transparence.

IV. Débat avec la salle

Yves SCIAMA

Vous avez bien montré que la notion de tourisme durable englobait un foisonnement de concepts et d'idées.

Gilles BŒUF

Qu'entendez-vous par friches touristiques ? Je voulais par ailleurs vous indiquer qu'il existe une Société française d'évaluation dont l'un des groupes de travail s'intéresse au développement durable. Concernant la compensation, il me semble que cette notion n'intègre pas du tout l'aspect d'urgence. Il n'est pas pertinent de compenser les graves problèmes actuels par la plantation d'arbres sur trente ans.

Julien BUOT

Les friches touristiques sont des espaces qui ne présentent plus aucun intérêt d'un point de vue touristique. Lorsqu'une destination se démode, il faut se poser la question de la gestion des aménagements générés par le développement touristique (hôtels abandonnés...).

Sur le thème de l'évaluation, l'ATES a émis l'idée de mobiliser les voyageurs. L'association Echoway par exemple regroupe des globe-trotters qui recensent et évaluent des projets. Il pourrait être intéressant que nous créions à terme un collège de voyageurs dans notre association. Nous venons par ailleurs de recevoir un financement de la région Ile-de-France pour un nouvel outil intégrant la dimension interculturelle. Il est en effet impossible d'évaluer un projet au Brésil comme on l'évalue au Mali.

Je confirme enfin qu'il est difficile d'évaluer la bonne manière de compenser. Une compensation qui se traduirait par des économies d'énergie pourrait être une solution satisfaisante.

De la salle

Comment pensez-vous qu'il soit possible d'impliquer les agences de voyage qui utilisent les anciennes pratiques ?

Julien BUOT

Si les tour-operators sont bien impliqués dans le tourisme durable, les agences de voyage le sont très peu. Comme elles sont en grande difficulté économique, elles ne voient dans le tourisme durable qu'un marché de niche. Nous estimons que l'ATES est avant tout un outil pour les voyageurs. Nous travaillons donc sur une campagne qui se déclinera au niveau européen. Nous considérons en effet que c'est d'abord le citoyen qui peut avoir un impact sur l'offre. Nous développons donc des outils (DVD, brochures) pour informer les personnes.

Les impacts du tourisme sur la biodiversité. Dynamique actuelle de la biodiversité et tourisme durable : comment la gérer ?

Pascal LANGUILLON

Directeur de l'Association française d'écotourisme (AFE)

I. Introduction

Je suis directeur de l'Association française d'écotourisme. Après des études de biologie, je suis parti en Nouvelle-Zélande où j'ai étudié les relations entre l'homme et son environnement. En 2001, la notion de tourisme durable était très peu médiatisée. Je considère pourtant que le tourisme durable peut être un outil de protection de l'environnement. Il peut en effet ne pas seulement être destructeur. Nous avons donc mis au point le site Internet www.voyagespourlaplanete.com, qui a pour objectif de promouvoir le tourisme responsable. Ce site donne les références de séjours et d'hôtels impliqués dans des démarches plus ou moins exemplaires telles que la diminution de la pollution, l'implication des populations locales, l'utilisation d'énergies renouvelables ou la diminution de la consommation d'eau. Nous signalons par exemple des gîtes éco-construits. Pour chaque fiche, nous indiquons un engagement pour la planète. J'ai par ailleurs rédigé le *Guide du routard du tourisme durable*.

II. Les liens entre le tourisme et la biodiversité

Je suis convaincu qu'il existe un lien fort entre le tourisme et la biodiversité. En effet, le tourisme se nourrit de la biodiversité. Pensons aux safaris photo, aux *birdwatching*, à la plongée ou aux treks dans la forêt tropicale. Les plongeurs par exemple sont très sensibles aux problématiques de développement durable car ils se rendent compte concrètement des modifications environnementales pendant leurs activités. Le fait que des espèces soient menacées de disparition leur donne un attrait encore plus grand. Je précise que 60 % des voyages de loisir (à différencier des voyages de visite et des voyages d'affaires) sont motivés par la découverte de la nature. Entre 1990 et 2000, le tourisme à destination des *hotspots* a doublé. Les pays accueillant une biodiversité importante sont en général des destinations touristiques majeures, qu'il s'agisse du Mexique, de l'Afrique du Sud, du Pérou, du Kenya ou du Costa-Rica. Dans les pays en voie de développement, les revenus issus du tourisme sont passés de 43 à 222 milliards de dollars entre 1990 et 2006. Le tourisme donne lieu à 70 % des exportations de services, 11 % du produit mondial brut et 10 % des emplois mondiaux. C'est donc un secteur économique fondamental.

III. Les risques qui pèsent sur l'environnement

En 1970, 12 familles vivaient à Cancún. Aujourd'hui, ce sont 300 000 personnes qui y travaillent à l'année pour faire fonctionner l'industrie touristique. La ville ne compte plus du tout de faune ni de flore. La plage de Cancún est donc un excellent exemple de développement touristique qui a mal tourné. Dans de nombreux pays, le bétonnage des côtes témoigne d'un développement touristique

forcené. La station de ski de Dubaï est un exemple extrême d'infrastructure touristique dont l'impact climatique est énorme. Les menaces qui pèsent sur notre environnement sont multiples. Citons l'aménagement des zones côtières et ses conséquences en termes de destruction des dunes, l'endommagement des récifs coralliens, la surfréquentation des sites naturels qui engendre une pression sur les espèces sauvages, le stress environnemental ou la transmission de maladies aux animaux. Les dangers sont aussi le trafic d'animaux et de plantes sauvages – bien qu'une convention tente de les limiter –, le défrichage des forêts dans le but d'ériger des infrastructures, la pollution, l'introduction d'espèces envahissantes ou la dégradation de l'approvisionnement en eau...

Le cycle de développement d'une destination touristique comporte différentes phases. La découverte précède l'implication, le développement puis la stagnation. En fonction du déroulement de l'intervalle critique de la capacité de charge, le cycle s'achève par le déclin de la destination ou son renouvellement. Récemment, une prise de conscience de ces phénomènes s'est opérée de la part d'acteurs du tourisme ou bien d'acteurs institutionnels. Ils ont compris que l'écotourisme pouvait favoriser la protection des zones naturelles tout en procurant des avantages économiques.

IV. Les actions possibles

Certains pays ont beaucoup misé sur le tourisme durable. Au Kenya, la grave crise politique qui s'est déroulée l'année dernière a provoqué un effondrement du tourisme. Cette situation a eu des conséquences dramatiques sur la gestion de l'environnement qui avait été initiée. Dans les années 70, le Kenya comptait 20 000 rhinocéros. Il n'en restait que 350 vingt-cinq ans plus tard. Grâce aux initiatives déployées, ils sont aujourd'hui 540. Les acteurs locaux se sont rendu compte qu'un éléphant vivant rapportait plus d'argent grâce au tourisme qu'un éléphant mort (trafic d'ivoire). En Afrique du Sud, le tourisme joue un rôle important dans le financement des parcs et réserves, à hauteur de 80 %. Dans les îles Galápagos, les pouvoirs publics ont fait le choix de faire payer 100 dollar à chaque touriste entrant sur le territoire. Cette idée de péage est née aux Etats-Unis, où l'entrée des parcs nationaux est payante. A Belize, 3,75 dollars sont prélevés sur les taxes aéroportuaires afin de financer des actions environnementales. A Madagascar enfin, 50 % des prix des billets sont affectés à des projets locaux de conservation.

Cependant, force est de constater que certains opérateurs privés financent des actions de protection de la biodiversité, prenant ainsi le pas sur l'action gouvernementale. Au Costa-Rica par exemple, des Américains ont acheté 400 hectares de forêts pour les protéger. Le financement du projet est assuré par des écolodges.

Les objectifs poursuivis par l'AFE et par le tourisme durable en général consistent à recueillir un plus grand soutien des visiteurs et des professionnels du tourisme, à impliquer davantage les communautés locales, à améliorer les relations entre les pouvoirs publics et les opérateurs du tourisme et enfin à inciter les touristes à soutenir financièrement les activités de conservation. Les mesures gouvernementales et régionales doivent jouer un rôle majeur dans la poursuite de ces objectifs. C'est le cas aux Maldives, où des normes très strictes en matière de construction hôtelière ont été fixées. La surface construite des îles ne doit pas excéder 20 %. La hauteur des constructions ne doit pas dépasser la cime des arbres.

V. Débat avec la salle

De la salle

Comme les Etats-Unis arrivent-ils à concilier l'idée de faire payer l'entrée des parcs nationaux et celle de ne pas protéger les sites amérindiens ?

Pascal LANGUILLON

Je vous confirme qu'une telle politique est contradictoire.

De la salle

Je suis assez étonné par les exemples que vous avez présentés. Le touriste *lambda* se rend en effet moins loin que les destinations que vous citez. Existe-t-il des exemples plus proches de destinations durables ?

Pascal LANGUILLON

J'ai choisi ces exemples car c'est dans les *hotpoints* que les impacts négatifs du tourisme sont les plus visibles. Je suis cependant d'accord avec vous pour dire que le développement du tourisme durable en France doit être favorisé. Le *Guide du routard du tourisme durable* présente surtout des destinations françaises telles que des campings disposant d'une piscine écologique ou des hôtels proposant des aliments biologiques. Le réseau Accueil Paysan témoigne par exemple des progrès du tourisme durable en France.

De la salle

Les touristes responsables m'intéressent peu puisqu'ils n'entrent pas dans le tourisme de masse. En région PACA, la biodiversité est très menacée. On s'occupe beaucoup de l'offre touristique et très peu de la demande alors que nous sommes tous touristes au moins une fois par an. J'identifie un réel problème d'éducation des touristes de masse. En région PACA, 35 millions de touristes sont accueillis chaque année. Les élus continuent cependant à exercer une pression violente pour que le tourisme de masse perdure et se développe.

Pascal LANGUILLON

Je vous concède que l'écotourisme dont j'ai parlé concerne assez peu de personnes et que c'est le tourisme de masse qui a le plus d'impact. Nous essayons donc d'agir sur ce tourisme principal. Des personnes se mobilisent. Des groupes hôteliers en particulier travaillent dans ce domaine. Je suis d'accord avec vous sur l'idée que l'éducation doit être au centre de cette action. En informant leurs clients, les hôtels ont déjà enregistré des résultats en termes de consommation d'eau et de renouvellement des serviettes de bain notamment. Ce type d'action représente un premier pas. Nous ne devons bien sûr pas nous y limiter. Des outils visant à sensibiliser les groupes hôteliers ont été édités. Nous nous heurtons cependant à un problème de diffusion.

De la salle

En PACA, nous menons une expérimentation sur un territoire qui a décidé d'adopter une attitude responsable. Le tourisme durable n'est qu'un vœu pieu si les territoires ne sont pas impliqués.

Julien LANGUILLON

Dans cette région, l'association Citoyens de la terre est très active. Il me semble finalement nécessaire de promouvoir une offre dans le monde et aussi une offre alternative en France. De nombreuses initiatives sont développées mais elles constituent une nébuleuse. Pour le grand public, la société Pierre & Vacances a développé des outils ludiques sur le thème du tourisme durable. De manière générale, de nombreux outils pédagogiques sont en cours de développement.

Gilles BŒUF

Personnellement, je doute que des opérateurs privés puissent mieux faire que les pouvoirs publics. Il faut se méfier des motivations des personnes qui achètent des territoires pour, disent-elles, les protéger. Peu d'entre elles agissent ainsi dans un but philanthropique. Je crois plus à un partenariat entre les acteurs privés et le secteur public.

Pascal LANGUILLON

Certains opérateurs privés commencent à se poser des questions et à vouloir utiliser le tourisme pour protéger le patrimoine. Même s'ils n'agissent pas uniquement dans un but philanthropique, l'intérêt tient dans ce que ces personnes disposent en général de plus de moyens que les Etats. Les parcs nationaux par exemple sont trop souvent des parcs sur le papier qui ne disposent d'aucun moyen de protection. Le tourisme peut permettre, c'est le cas pour l'exemple que j'ai évoqué au Costa-Rica, de financer des actions telles que l'embauche de garde-forestiers.

De la salle

En France, un trop grand nombre d'enfants ne partent jamais en vacances. Aider ces enfants à partir en vacances, c'est créer du tourisme solidaire. Concernant l'idée d'une taxe payée par les visiteurs, je crois que ce sont plutôt les voyages non écologiques qu'il faudrait taxer, j'entends par là les voyages courts dans des destinations lointaines qui sont proposés par milliers sur Internet. Il me semble enfin que le Guide du routard adopterait réellement une démarche écologique s'il choisissait d'actualiser son *Guide du tourisme durable* sur Internet et non sur support papier.

Pascal LANGUILLON

Pour revenir sur la question des enfants qui ne partent pas en vacances, des organismes de tourisme social existent. Sur le second point, je pensais plus à des contributions volontaires des visiteurs qu'à une nouvelle taxe. Il serait certes satisfaisant qu'une taxe obligatoire pour la protection de l'environnement soit mise en place mais l'industrie touristique est déjà très taxée. Le Guide du routard est une société commerciale qui a pour but de gagner de l'argent. Je ne crois donc pas

qu'elle veuille mettre ses informations à disposition sur Internet. Les guides Lonely Planet diffusent en revanche des informations sur Internet. Il me semble finalement important que le tourisme durable utilise aussi les circuits économiques classiques.

APRES-MIDI : OUTILS ET ACTEURS DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les outils législatifs, normes, labels

Thierry VAISSIERE

Juriste spécialisé en droit environnemental

Je voudrais aborder devant vous les liens qui existent entre la biodiversité et le tourisme durable sous l'angle juridique. En la matière, il n'existe aucune règle, le terme « règle » étant entendu ici dans son acception la plus stricte. En revanche, des normes sont bien en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre suppose l'engagement volontaire de celui qui accepte de s'appliquer des contraintes. Il est possible qu'à terme ces normes de qualité se transforment en règles. Je vais évoquer successivement les enjeux du tourisme durable, le cadre législatif international, le cadre législatif européen – la Commission européenne s'intéressant de près à cette problématique – et les perspectives d'évolution. Je précise dès à présent qu'en droit français, la réglementation qui s'applique à la protection du territoire n'est pas spécifique au tourisme. Les contraintes appliquées aux espaces touristiques découlent de mesures générales.

I. Les enjeux du tourisme durable

Le secteur du tourisme emploie sept millions de personnes dans l'Union Européenne dans deux millions d'entreprises, la plupart petites et moyennes. Ce secteur représente 5 % du PIB européen dans la définition la plus stricte du secteur du tourisme (hôtels, restaurants, cafés, agences de voyages et tour-operators) et 11 % dans sa définition la plus large (en ajoutant des secteurs connexes tel que celui des transports). En tant que destination touristique, l'Europe est cependant concurrencée par de nouveaux espaces, notamment l'Asie avec des pays comme l'Inde et la Chine. Les Etats membres doivent donc s'orienter dans une démarche de qualité, de durabilité et de modernisation, aspects qui participent d'un attrait touristique.

Les impacts environnementaux négatifs du tourisme les plus importants sont la dégradation des écosystèmes et la réduction de la valeur de leurs services, l'épuisement des ressources naturelles (multiplication des voyages en avion, qui est un grand consommateur d'énergie), la pollution sous des formes diverses, la dégradation des paysages et la pollution esthétique.

II. Le cadre législatif international

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène un travail important en matière de développement durable. Cette instance basée à Nairobi est source de propositions au niveau international. Elle conduit en effet une réflexion sur un certain nombre de principes. Le PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme ont dégagé quatre principes communs pour le tourisme durable :

- respect de l'intégrité physique des paysages urbains ou ruraux ;
- maintien de la diversité biologique impliquant un soutien à la conservation d'aires naturelles, des habitats, de la faune et de la flore sauvages ;
- utilisation rationnelle des ressources ;
- pureté de l'environnement grâce à la limitation des formes de pollution liées au tourisme.

Le processus de Marrakech a été lancé après le Sommet de Johannesburg en 2002. L'objectif de cette démarche consiste à définir sur la période 2003-2011 un cadre de programme relatif à la consommation et à la production durables. D'un point de vue opérationnel, le processus de Marrakech a pour but de créer des rencontres entre des acteurs, d'élaborer des stratégies et mécanismes de mise en œuvre sur une base régionale et nationale, de mettre en œuvre des projets et des programmes aux niveaux locaux, régionaux et nationaux et enfin d'assurer le suivi et l'évaluation de ceux-ci. Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche volontaire de la part des acteurs. Des consultations régionales se sont déroulées dans différentes parties du monde de 2003 à 2005 et en 2008 (Amérique latine, Afrique, Europe, Caraïbes et Asie-Pacifique). Trois conférences internationales ont parallèlement eu lieu à Marrakech, San José et Stockholm. Lors de ces rencontres, il a été décidé de créer deux forums, pour les entreprises et les ONG, ainsi que des groupes de travail internationaux.

L'un de ces groupes est consacré au tourisme durable et est piloté par la France. Il s'est réuni à quatre reprises, les participants ayant pour but de se mettre d'accord sur de bonnes pratiques. Le 6 octobre 2008 à Barcelone, lors du congrès mondial de la conservation de l'UICN, le PNUE et l'OMT ont présenté officiellement des critères mondiaux du tourisme durable. Ces critères se présentent sous la forme de normes non contraignantes réparties dans quatre champs :

- optimiser les avantages socio-économiques du tourisme pour les communautés locales ;
- réduire les impacts négatifs sur le patrimoine culturel ;
- réduire le préjudice que subissent les environnements locaux ;
- planifier la durabilité.

III. Le cadre législatif européen

La Commission européenne a présenté le 19 octobre 2007 un « Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable ». Cette démarche est basée sur plusieurs constats. D'une part, l'Europe est une grande destination touristique. D'autre part, le tourisme contribue à la création d'emplois. Enfin, la compétitivité européenne dépend de la durabilité des activités touristiques liée à la préservation des espaces naturels (plages, montagne...). S'il existe une politique environnementale communautaire assortie d'un haut niveau de protection, elle est peu appliquée faute de moyens et du fait des réticences qui s'expriment dans les pays membres. Cet Agenda a pour objectifs d'assurer la sécurité des touristes comme celle des communautés locales, de protéger les ressources naturelles et culturelles des destinations touristiques et de diminuer l'utilisation des ressources et la pollution dans les lieux touristiques.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission européenne a choisi d'adopter une approche globale et intégrée afin de parvenir à un tourisme équilibré et respectueux de la société et de l'environnement. Elle a aussi opté pour une planification sur le long terme dans l'intérêt des générations futures. Elle souhaite parvenir à un bon rythme de développement – sans pour autant avoir précisément défini ce

niveau – mais aussi minimiser et gérer les risques et enfin répercuter les effets sur les coûts sur le principe pollueur-payeur.

IV. La diversité des labels

Au niveau mondial, il existe un très grand nombre de labels concernant des process de qualité applicables au tourisme. Plus de 400 systèmes de certification sont dénombrés. Ne serait-ce qu'en Europe, près de cinquante labels existent. Tous ces labels présentent une qualité très variable. Leur nombre les rend difficilement lisibles. L'Europe réfléchit actuellement à une uniformisation mais se heurte à la difficulté qu'elle n'est pas la seule source d'élaboration. Un écolabel a toutefois été mis en place au niveau européen. Il faut regretter que la notion de biodiversité n'apparaisse pas dans les contraintes fixées. En mai 2008, dans les 27 Etats membres, seuls 176 lieux d'hébergement avaient reçu ce label. Cet écolabel garantit que le lieu d'hébergement ou le camping utilise l'énergie efficacement, respecte l'environnement naturel et offre tous les atouts pour permettre aux visiteurs de profiter pleinement de leurs vacances.

Les avantages environnementaux offerts par ce label concernent l'utilisation rationnelle de l'énergie (isolation des fenêtres, utilisation d'au moins 22 % d'énergies renouvelables) et de l'eau (arrosage à la tombée de la nuit ou à l'aube), le tri des déchets, la santé (espaces non fumeurs, utilisation de produits de nettoyage éco-labellisés, plats locaux ou biologiques, formation des personnels à l'utilisation de produits chimiques). Les lieux d'hébergement doivent aussi favoriser l'utilisation des transports en commun locaux ou encore mettre des vélos à disposition de leurs clients.

V. Perspectives

La biodiversité est un aspect de l'environnement qui apparaît trop peu dans le droit. Le législateur est largement en retard dans la prise en compte des enjeux de la biodiversité. L'urgence environnementale implique cependant de prendre des mesures concrètes et efficaces dans les vingt années à venir.

Il semble finalement que toutes les réponses n'aient pas été apportées dans le domaine du tourisme durable. Il est peut-être souhaitable d'aller au-delà de l'engagement volontaire et d'imaginer des règles contraignantes. J'estime en effet que le fait de légiférer peut parfois avoir du sens. Plus précisément, il s'agit de légiférer moins mais avec des règles plus efficaces.

VI. Débat avec la salle

De la salle

Vous n'avez pas évoqué la question des espaces naturels sensibles.

Thierry VAISSIERE

J'ai volontairement choisi de les écarter de ma présentation. La Commission européenne est consciente de l'intérêt de la préservation de ces espaces pour l'attrait touristique. Cependant, les règles qui entourent ces territoires n'ont pas pour premier objectif de favoriser le tourisme. Le

réseau Natura 2000 ou l'arsenal juridique français visent d'abord à protéger des espèces et des habitats. L'attrait touristique n'est qu'un objectif secondaire.

La question du tourisme durable a été écartée du Grenelle de l'Environnement mais le texte de loi instaure des trames vertes et bleues visant à rompre l'isolement entre les aires protégées. J'estime que, dans l'absolu, tout le territoire national devrait être protégé. Il faudra en tout cas envisager de réglementer l'accès à ces ressources.

De la salle

La huitième directive a récemment instauré la responsabilité de l'opérateur pour les atteintes environnementales.

Thierry VAISSIERE

Cette directive européenne remonte à 2004 et vient seulement d'être transposée dans le droit français. Elle traite de la biodiversité et des atteintes causées aux aires protégées. Pour la première fois, ce texte propose une nouvelle définition de l'environnement et met en place une responsabilité objective. Il suffit en effet de prouver le dommage pour que l'opérateur soit condamné.

De la salle

Le fait que le tourisme n'ait pas été pris en compte dans le Grenelle part peut-être d'une volonté de ne pas attaquer une branche économique. Puisque la biodiversité n'est pas abordée dans le texte, il faut éventuellement envisager d'aborder la question du tourisme durable par l'angle climatique.

Thierry VAISSIERE

Environ 40 % des règles édictées concernent le réchauffement climatique *via* les aspects de construction et de transports. Aucun secteur ne pourra totalement échapper à ces règles, y compris l'industrie du tourisme. Il faut savoir que dans le protocole de Kyoto, le seul secteur visé en tant que tel par les émissions de gaz à effet de serre était celui de l'industrie. Les industriels ont alors argué, à juste titre, que le secteur du bâtiment et celui des transports jouaient un rôle non négligeable dans ces émissions de gaz à effet de serre.

De la salle

L'intégration du secteur des transports dans le protocole de Kyoto est prévue pour 2011.

Thierry VAISSIERE

Les règles du protocole de Kyoto courent jusqu'au 31 décembre 2012. L'après-Kyoto est actuellement en cours de négociation. La Commission européenne se montre très proactive dans ce domaine. L'élaboration du Paquet Energie Climat s'inscrit dans un objectif de lutte contre le réchauffement climatique en engageant tous les secteurs impactant. L'Italie et la Pologne bloquent

cependant les directives en raison de leur coût économique et d'un risque de distorsion de concurrence au niveau mondial.

De la salle

La loi Littoral n'aurait-elle pas pu promouvoir un tourisme durable ?

Thierry VAISSIERE

Ce n'était pas son objectif. En 1986, la notion de développement durable n'était pas du tout à l'ordre du jour. J'estime en revanche qu'il pourrait être intéressant d'actualiser la loi Littoral en y intégrant de nouveaux objectifs. Il s'agit aujourd'hui d'un texte assez hybride, à mi chemin entre l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. J'ajoute qu'en matière d'aménagement, de réelles contraintes environnementales pèsent sur les constructeurs.

Comment mettre en œuvre la préservation de la biodiversité dans l'industrie touristique ?

Table ronde

*Patricia CORTIJO, Chargée de développement durable, ACCOR ;
Yves GODEAU, Président de ATR, Association Agir pour un tourisme responsable ;
Gilles BŒUF, Directeur de l'unité UPMC/CNRS de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer et président du comité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle ;
Pascal LANGUILLON, Directeur de l'Association française écotourisme.*

La table-ronde est animée par Yves SCIAMA, journaliste scientifique.

Yves SCIAMA

Je vais demander aux nouveaux intervenants de nous expliquer pourquoi ils défendent la biodiversité.

Yves GODEAU

L'association Agir pour un tourisme durable fédère des voyagistes et des tour-operators. Ces acteurs du secteur touristique sont en effet concernés de près par la biodiversité. Cependant, les professions touristiques, les voyagistes en particulier, ne sont pas très en avance dans ce domaine. Le premier acte un peu fondateur a été la publication de la Charte éthique du voyageur en 1997. A partir de sa création en 2004, ATR a commencé à élaborer une certification tourisme responsable à destination des voyagistes. Cette charte a été finalisée au début de l'année 2008. Une poignée de voyagistes d'aventure, dont l'espace naturel est l'outil de travail, sont aujourd'hui concernés. De leur côté, les grands opérateurs du tourisme commencent seulement à s'apercevoir que l'industrie touristique peut détériorer la biodiversité. J'assistais il y a moins d'un an à la conférence Selectour. La société Air France ne comprenait pas pourquoi les vols Paris-Lyon avaient vocation à disparaître. Cette décision a depuis été entérinée.

ATR fédère aujourd'hui tous les professionnels du tourisme qui veulent agir pour le développement durable et le prouver à leurs consommateurs. Puisque nous sommes tournés vers l'international et très largement vers les pays du Sud, nous sommes particulièrement attentifs aux problématiques d'équité sociale, d'économie, de développement et de répartition des ressources.

Patricia CORTIJO

Les chaînes hôtelières du groupe Accor accueillent 80 % de clients *business*. Si nous ne nous plaçons pas sur le créneau de l'écotourisme, la biodiversité fait partie de notre programme Earth Guest. Ce programme inclut en effet des aspects sociétaux et environnementaux (eau, énergies, déchets et biodiversité). La biodiversité est un sujet d'intérêt récent pour Accor. Nous nous sommes d'abord focalisés sur les piliers eau, énergies et déchets. Nous avons choisi d'ajouter

la biodiversité lorsque nous nous sommes rendu compte que l'utilisation d'eau et de produits de nettoyage impactait fortement la biodiversité locale. Nous nous astreignons à l'objectif de traduire notre engagement de manière très concrète.

La charte de l'environnement appliquée dans les hôtels du groupe Accor regroupe des actions concrètes telles que le recyclage des déchets, l'utilisation de régulateurs de débit, l'utilisation de plantes vertes locales dans les espaces verts ou la limitation du recours aux produits phytosanitaires. Certaines actions sont propres à des pays ou à des marques hôtelières. La marque Novotel a par exemple pour caractéristique d'accorder une place importante aux espaces verts. Nous avons donc souhaité mener un travail sur la gestion de ces espaces en limitant la consommation d'eau et en supprimant l'utilisation d'engrais chimiques. Nous essayons également d'encourager les hôtels à engager des actions avec des associations locales (reforestation, nettoyage de sites locaux...).

Si la question du développement durable intéresse beaucoup les personnes, il reste complexe d'engager des actions concrètes. Nous avons d'ailleurs conçu avec l'UICN un guide financé par le Ministère de l'Ecologie afin d'aider les hôteliers à mener des actions environnementales.

Yves GODEAU

J'ai récemment remis au groupe Accor le Trophée Tourisme Responsable voyages-sncf.com.

Yves SCIAMA

Quels sont les freins et les difficultés que vous identifiez ? Pourquoi le but se trouve-t-il encore loin ?

Yves GODEAU

Il me semble que la demande de produits touristiques durables n'est pas formulée. Les entreprises se précipiteront dans le créneau du développement durable lorsqu'elles sentiront une réelle demande de la part des consommateurs. Le contexte actuel laisse à penser que cette demande va émerger rapidement. La dimension développement durable deviendra sans doute un critère de choix d'ici quatre à six ans. Aujourd'hui, il s'agit seulement d'un plus qui donne bonne conscience au consommateur.

Patricia CORTIJO

La demande a tout de même augmenté, surtout de la part des entreprises. Lorsque nous réussissons à communiquer clairement sur le thème de la biodiversité, par exemple en mettant en avant les ressources pharmacologiques offertes par la nature, notre action est largement approuvée. Mais si nous l'abordons d'un point de vue théorique, nous nous heurtons à des réactions d'inquiétude. Il est plus difficile de parler aux hôteliers de biodiversité que d'économies d'énergie, surtout lorsqu'un prestataire lui-même ne sait pas nous aider à concevoir des espaces naturels respectueux de la biodiversité.

Yves SCIAMA

Voudriez-vous qu'une législation plus incitative pour les professionnels soit mise en place ? Êtes-vous prêts à accepter des contraintes ?

Patricia CORTIJO

Les personnes comprennent mal que nous puissions vouloir aller plus loin que la législation. Si nous demandons à un cuisinier de ne pas servir de thon, il répond qu'il le fera lorsque la législation l'interdira. Je considère en effet que la législation peut simplifier l'application de certains principes.

Yves GODEAU

Il me semble que la profession a intérêt à agir avant que le législateur ne le fasse. Depuis 2008 par exemple, les brochures non utilisées sont taxées. Si la profession n'agit pas, le fisc ou les pouvoirs publics le feront.

Patricia CORTIJO

Concernant l'application de la convention CITES, nous avons proposé aux hôtels de distribuer des dépliants mais il n'est pas facile de traduire les directives pour le grand public.

Pascal LANGUILLON

Si la demande pour le tourisme durable est certes faible, l'absence de statistique empêche de bien appréhender la question. Un sondage Ipsos révèle que 70 % des Français sont intéressés mais ce chiffre n'a pas beaucoup de signification. Pas plus de 2 % des touristes prennent sans doute en compte l'aspect tourisme durable dans leur choix de destination. Pour autant, il me semble que le problème vient également de l'offre. Si le Guide du retard a édité un guide sur le thème du tourisme durable, c'est bien pour répondre à une demande.

Gilles BŒUF

J'invite les professionnels à prendre le taureau par les cornes et à ne pas attendre la demande. Les citoyens ont peur du changement climatique mais pas des dérèglements de la biodiversité alors qu'en la matière, le danger est bien plus grand. Ce risque est très difficile à expliquer au public. Les acteurs du tourisme qui considèrent que ces questions sont importantes doivent être forces de proposition.

En ce qui concerne le CITES, il suffit de proposer aux touristes des listes illustrées des espèces interdites à l'exportation par pays. Dans la mesure où le tourisme non durable ne sera pas durable, vous pouvez avoir un rôle moteur.

Patricia CORTIJO

En Australie et au Canada, les autorités se sont engagées à ne fréquenter que des hôtels certifiés développement durable. Une telle décision a joué un rôle déclencheur dans ces pays puisque de nombreux hôtels ont acquis une certification dans les mois suivants. D'une manière globale, les administrations peuvent donner un signal dans le développement d'une politique d'achat vert.

Gilles BŒUF

Vous avez parlé tout à l'heure du thon. Je précise que c'est seulement la population de thon rouge qui est menacée. Les autres variétés de thon (albacore...) peuvent être consommées sans difficulté. Je sais qu'il est difficile de s'y retrouver entre les poissons dans la mesure où il existe un très grand nombre d'espèces, ce qui n'est pas le cas de la viande par exemple. Je connais de nombreux restaurants qui servent du thon rouge. Le problème est que les clients ne peuvent pas savoir si ces poissons ont été oui ou non pêchés dans le cadre du quota.

Yves SCIAMA

Il est difficile pour l'industrie touristique de gérer des espaces qui ont atteint leur seuil maximal de remplissage. Comment pouvons-nous définir qu'un milieu a atteint son point de saturation ?

Gilles BŒUF

Sur l'île de Pâques, le nombre de vols permet de contrôler les flux de touristes. Dans certaines îles du Pacifique telles Tahiti, des limitations d'accès ont été mises en place et les séjours très courts sont refusés. Les transports peuvent donc jouer un grand rôle dans la gestion des espaces touristiques. Au niveau de l'hôtellerie, il me semble important de ne pas dépasser ce que le territoire peut supporter. Des territoires particulièrement fragiles comme l'Antarctique ou la Patagonie ne doivent plus du tout recevoir de visiteurs. Le meilleur moyen de contrôler les flux est d'instaurer des quotas, des circuits particuliers ou bien des périodes de l'année ouvertes à la visite. Pour la région PACA, en revanche, il me semble impossible d'interdire aux touristes d'y venir.

Yves GODEAU

Des systèmes de contrôle des flux existent déjà. Le gouvernement péruvien limite par exemple les visites du Machu Picchu. Au Bhoutan, les touristes doivent dépenser une certaine somme dans le pays pour être admis. Les formes de contingentement sont donc assez diverses.

Gilles BŒUF

Il est impossible d'interdire l'accès à Argelès-Plage mais il est important de travailler avec les élus locaux pour régler des questions telles que la gestion des déchets. Surtout, il faut veiller à protéger les parcs naturels.

Yves GODEAU

L'attrait d'un site peut se dégrader de lui-même, c'est le cas aux Baléares.

Gilles BŒUF

Comment restaurer ce type de site dans le futur ?

De la salle

Vous parlez de contingentement par l'argent. Nous sommes en fait dans une société où tout s'achète. Je propose donc de réserver la visite des sites à des « justes du développement durable ». La contribution des entreprises ne doit pas se limiter à attendre des besoins. Celles-ci doivent proposer différentes solutions pour satisfaire des besoins qui ne sont pas encore des attentes.

Yves GODEAU

En effet. Les entreprises ont la responsabilité sociale d'anticiper la demande. Il me semble tout de même qu'un appel des consommateurs ne peut pas faire de mal. Les entreprises savent que les temps changent et qu'elles ont tout intérêt à s'appropriier ces sujets. La demande du public pouvant évoluer en un an, la question de l'anticipation est vraiment importante.

Yves SCIAMA

L'industrie touristique n'a-t-elle pas une part de responsabilité dans la mode des courts séjours ? Ne pourrait-elle pas encourager une démarche inverse ?

Patricia CORTIJO

Les marques hôtelières reçoivent beaucoup de demandes pour des séjours courts.

Gilles BŒUF

Dans ce domaine, je crois que le développement du *low cost* a changé la donne.

A Lascaux, nous avons détruit une ressource exceptionnelle car nous n'avons pas tiré la sonnette d'alarme suffisamment tôt. Proposer une grotte reconstituée artificiellement n'est pas une bonne solution mais ce n'est pas beaucoup mieux de réserver la visite de la grotte Chauvet à quelques élites savantes.

Plus généralement, j'estime que les transporteurs et les receveurs doivent mener un travail commun.

De la salle

Quels outils les agents de l'Etat peuvent-ils selon vous mettre en place pour aller dans le bon sens ?

Yves GODEAU

Le gouvernement français s'occupe essentiellement de développer le tourisme en France. Nous nous sentons donc parfois un peu abandonnés.

Patricia CORTIJO

Sur des projets locaux (espaces verts) réalisés avec des entreprises locales, il est important de créer une dynamique avec des collectivités locales et des lycées agricoles par exemple. Accor travaille ainsi en partenariat étroit avec la ville de Limoges ou avec le service des espaces verts de la ville de Lyon. Nous constatons que les partenariats locaux sont très motivants pour les acteurs.

Pascal LANGUILLON

En France, le tourisme n'est pas encore considéré par les pouvoirs publics comme un champ d'activité majeur. J'en veux pour preuve qu'il n'existe pas de Ministère du Tourisme mais un Secrétariat d'Etat et que rien n'est dit sur le tourisme dans le Grenelle de l'Environnement. Il me semble important que le Secrétaire d'Etat au Tourisme puisse dialoguer avec le Ministre de l'Environnement. Tous les acteurs du secteur touristique, publics comme privés, doivent pouvoir communiquer. La compagnie Easy Jet va lancer un vol Paris-Corse. Ce projet a été défendu au plus haut niveau. La manière de développer le tourisme en France obéit donc à un vrai choix politique. Nous manquons de normes étatiques au niveau du tourisme. La dimension environnementale n'est par exemple pas intégrée dans le label qualité tourisme. Le manque d'investissement politique se retrouve aussi au niveau des collectivités régionales.

Yves GODEAU

Nous souffrons en France d'une incapacité à dialoguer entre le public et le privé. Nous manquons en effet d'un vocabulaire commun. La responsabilité sociale des entreprises est une réalité. Il est donc fondamental de les associer au processus de décision.

Patricia CORTIJO

Le public et le privé se caractérisent en effet par des cultures différentes. Mais lorsque des objectifs importants sont en jeu, la capacité de dialogue et de travail commun est réelle. Chacun doit expliquer ses contraintes. L'hôtellerie peut expliquer qu'elle a avant tout besoin de finalités pratiques.

De la salle

Des projets peuvent donc aboutir lorsque l'offre, la demande et un territoire se rencontrent. La collectivité doit jouer un rôle moteur dans cette équation. Quelles étaient les motivations du groupe Accor lorsqu'il s'est lancé il y a dix ans dans le développement durable ?

Patricia CORTIJO

A l'origine, la démarche était liée à la volonté d'un dirigeant, Paul Dubrule, maire de Fontainebleau. Il était en effet convaincu que l'hôtellerie avait un rôle à jouer dans la protection de l'environnement. Nous n'avons cependant pas atteint nos objectifs dans la mesure où nous affichons sans cesse des objectifs toujours plus ambitieux. Le contexte dans lequel nous travaillons a beaucoup changé. Il y dix ans, nous devons mener un long travail de conviction. La certitude que les enjeux sont réels est désormais bien entrée dans les esprits. Nous sommes aujourd'hui évalués par des agences de notation. Le développement durable n'est plus une démarche exotique, il fait partie de notre quotidien. Nous recevons d'ailleurs de plus en plus de demandes en interne.

De la salle

Nous avons évoqué l'interaction entre la biodiversité, l'industrie touristique et les humains. L'homme se caractérise par la faiblesse de son éducation, par un manque de sensibilisation sur la problématique de la biodiversité. Je me demande si le tourisme correspond à un besoin humain. Il me semble que nous n'avons pas forcément besoin d'aller très loin pour répondre à notre besoin de nature. Le fait de préserver un espace naturel local ou régional crée du tourisme sans que beaucoup d'aménagements soient nécessaires. Une telle démarche permet de concilier protection de la nature et besoin de naturalité. L'éducation et l'offre de nature à proximité ne permettraient-elles pas de limiter les impacts négatifs du tourisme et de l'hôtellerie ?

Yves GODEAU

C'est une excellente piste. Pour que la situation environnementale s'améliore, nous allons être obligés de repenser nos modes de consommation. Il faut absolument mettre fin aux courts séjours très lointains.

Patricia CORTIJO

Nous devons prendre garde à la manière dont nous présentons le développement durable à nos clients. Les hôteliers refusent de transmettre un message culpabilisant. Les consommateurs ne doivent pas choisir de ne pas aller loin parce que c'est mal mais bien parce qu'une belle offre locale est proposée.

Yves GODEAU

Nous enregistrons actuellement des indicateurs positifs. Les ventes de modèles de voitures haut de gamme très polluants diminuent sensiblement, et pas seulement grâce au bonus-malus. La demande de produits écologiques augmente aussi.

Yves SCIAMA

Pourquoi ne pas appliquer un système bonus-malus aux voyages lointains ?

Yves GODEAU

La hausse des prix du pétrole va créer des barrières de ce type.

Gilles BŒUF

Nous pouvons certes interdire les véhicules polluants en ville mais il faudrait aussi arrêter de consommer des cerises du Chili en février et des tomates hors saison.

De la salle

Le fait que des pays très peuplés deviennent des consommateurs de tourisme pose problème. Peut-être ne faut-il pas seulement jouer sur une meilleure offre ?

Yves GODEAU

Le nombre de touristes va doubler d'ici à 2020. Le secteur du tourisme est la première industrie mondiale, le premier fournisseur d'emplois et sera bientôt le premier pollueur.

Pascal LANGUILLON

L'OMT a réalisé des prévisions très justes sur le nombre de touristes. Il semble que malgré les crises financières l'industrie touristique doive continuer de croître. L'OMT dispose d'un département développement durable mais elle est gênée dans son action par les gouvernements qui veulent avant tout que le tourisme continue à se développer. Le Maroc par exemple veut multiplier par trois sa capacité hôtelière. Les Etats considèrent le tourisme comme une opportunité économique extraordinaire.

De la salle

Les agences de tourisme d'aventure rencontrent de grands problèmes économiques. Elles ont donc tendance à réduire la durée des séjours. Le développement durable ne va-t-il pas avoir un impact sur les séjours proposés par les agences ? Je m'interroge par ailleurs sur la dimension marketing de la

politique environnementale du groupe Accor. Votre démarche durable n'est-elle pas motivée par des considérations commerciales ?

Patricia CORTIJO

Nous communiquons assez peu sur notre démarche durable auprès de nos clients. Le service marketing utilise dans une faible mesure les actions menées. C'est seulement en tant que groupe que nous communiquons sur le sujet.

Yves GODEAU

Je ne considère pas le mot « marketing » comme à mot à bannir. Il me semble en effet impossible de faire de la bonne publicité pour un mauvais produit. Les entreprises ne peuvent pas se risquer à faire des effets d'annonce sans agir ensuite. Le développement durable représente un coût pour une chaîne hôtelière.

Patricia CORTIJO

Parfois, un produit ou une attitude écologique coûte moins cher d'autant que des choix écologiques s'accompagnent souvent d'une démarche de bonne gestion.

De la salle

Des voyages plus longs ont forcément un coût.

Yves GODEAU

Le prix global de ces voyages est plus élevé mais le coût à la journée est moins important. Dans un avenir assez proche, les courts séjours seront pénalisés en termes de coût par les sur-écotaxes.

Pascal LANGUILLON

Je confirme que le groupe Accor ne communique pas beaucoup sur ses quelques actions.

Patricia CORTIJO

L'attente n'est pas la même vis-à-vis des hôtels indépendants et vis-à-vis des chaînes. Si le client est prêt à applaudir un hôtelier indépendant qui s'engage dans une démarche de développement durable, il considère comme normal qu'une chaîne mène ce genre de démarche.

Pascal LANGUILLON

Le groupe Accor mène des actions positives mais son équipe développement durable est très réduite.

Patricia CORTIJO

La direction développement durable du groupe Accor n'est pas amenée à grossir. Ce critère ne permet pas de mesurer notre action.

Pascal LANGUILLON

Des financements importants ne sont pas forcément disponibles sur ces problématiques.

Patricia CORTIJO

Nous avons engagé une phase d'accélération depuis deux ans. Nous allons poursuivre ce mouvement.

Yves GODEAU

Une politique ambitieuse de développement durable peut être profitable en termes de chiffre d'affaires. La chaîne hôtelière Scandic en est la preuve.

Patricia CORTIJO

Un hôtel reste une petite entité très dépendante du contexte environnant. Scandic a mis en pratique une démarche très spécifique et a cherché à se positionner d'un point de vue marketing.

De la salle

Je voudrais évoquer la manière dont les organisations s'approprient la thématique du développement durable. C'est d'abord aux salariés qu'il est demandé de changer leurs pratiques. La problématique est ensuite étendue à la chaîne des fournisseurs. L'organisation choisit également à ce moment de recycler les déchets issus de son activité. Dans un dernier temps, le principe est appliqué au cœur de métier.

Patricia CORTIJO

Le groupe Accor a suivi le processus inverse. Les hôteliers se sont approprié la démarche en premier. Nous ne sommes cependant qu'un maillon de la chaîne touristique. Nous devons aussi tenir compte de nos caractéristiques historiques telles qu'un nombre important d'hôtels situés à proximité des autoroutes. Il nous est difficile de jouer sur cette dimension pas très compatible avec le développement durable. Aujourd'hui, nous favorisons les hôtels en centre-ville.

Yves SCIAMA

Merci à tous. Cette journée a été très enrichissante. Si les tendances sont assez inquiétantes, nous avons pu constater que certains acteurs cherchaient à faire évoluer la situation actuelle.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

Liste des participants

Nom	Prénom	Employeur
AUBEL	Christophe	LIGUE ROC
AVERBOUCH	Keerti	MEEDDAT/DGALN
BENON	Patricia	DIREN CENTRE
BERMOND	Elsa	CONSEIL GENERAL SEINE ST DENIS
BERT	Nathalie	DIRECTION DU TOURISME
BLAISE	Olivier	ND
BOUCHAUD	Monique	CEMAGREF/ETNA
BOURVEN	Patrick	DDE NIEVRE
BRICHARD	Véronique	SOCIETE
CABANIS	Cécile	ASSOCIATION
CALVINO	Michel	MEEDDAT/DGITM
CARLIER	Colette	MEDD DPPR
CHABROUX	Véronique	DIREN ALSACE
COTTIN	Jean-François	EDF
D'ARMAILLE	Alix	ORAMA
DELAVAUD	Aurélié	GREEN IS BEAUTIFUL

DENNYS	Vincent	MUSEUM DES SCIENCES NATURELLES D'ANGERS
DESCHAMPS	Michèle	LIGUE ROC
DHAM	Véronique	AGENCE
DUGAY	Joel	MEEDDAT/DGPA
DURANTHON	Jean Philippe	CONSEIL GENERAL DU L'ENVIRONNEMENT ET DU DD
FAGOT	Marc	MEDD SG SAI
FASQUEL	Pascal	DIREN NORD PAS DE CALAIS
FLAMMARION	Patrick	ONEMA 94
FOURNIER	Celine	ORAMA
GADILHE	Agnes	DRE Limousin
GENT	Mathias	DIREN CENTRE
GIRON	Marianne	MEEDDAT/DNP
GRALL	Georges	CGPC 4e section
GRAZIANI	Philippe	DIREN RHONE ALPES
GRENON	Delphine	COOPANAME ST GERMAIN EN LAYE
GROLEAU	Philippe	MEEDDAT
HOFFAR	Quentin	MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE ENVIRONNEMENT
JACQUOT	Dominique	IGPDE

JUHEL	Erika	DDE NIEVRE
KNOCKAERT	Hervé	DDSV LOIRE ATLANTIQUE
LACOUR	Nathalie	MEEDDAT
LALOT	Jean	DDE HAUTE-LOIRE
LASSALLE	Fabienne	AGENCE
LAUNAY	Maurice	DIREN NORD PAS DE CALAIS
LE ROUX	Xavier	FRB
LEROY	Marie-José	CNRS
MADRID	Nathalie	Agence des espaces verts de la région d'Ile de France
MARCUS	Rémi	ECO2 Initiative
MARIMOUTOU	Virginia	MEEDDAT
MARTINEZ	Esther	DIREN HAUTE NORMANDIE
MASSEGLIA	Myriam	DDE SAVOIE
MASSO	Marie-Elvire	CGEDD
MATHIEU	François	DDE DOUBS
MAUD	Robert	DRE CENTRE
MAURIZI	Brigitte	MEEDDAT
MELENEC	Gwanaele	CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE
MONCHAMP	Cécile	ASSOCIATION
NICLOUK	Claude	DIREN ALSACE

NICLOUX	Claude	DIREN ALSACE
NOROTTE	Olivier	CETE LYON
PERRIN	Patricia	CGEDD
PERTUIS	MARTINE	MEDD DGA/SDRHDS
PICQUART	Laetitia	DIREN NORD PAS DE CALAIS
PIOGER	Jean-Pierre	Agence des espaces verts de la région d'Ile de France
POUGHEAU	Isabelle	ARCHITECTE LIBERALE
QUILLET	Aymeric	Créateur d'entreprise dans le tourisme durable
RACE	Catherine	DIREN ILE DE FRANCE
RANGHEARD	Marie-Suzanne	DIREN PACA
ROSE	Sophie	MAIRIE DE PONT DE L'ARCHE
SALIFOU	Mamadou	Ecole du Bouchet
SCHMIT	Philippe	MEEDDAT/CGEDD
SCHMITT	Mireille	MEEDDAT/CGEDD
SIELER-MELOTTO	Myriam	PREFECTURE LORRAINE
SIMONI-ROUSSEAU	Martine	MEDD/IFORE
SIMON-ROVETTO	Marie-Françoise	CGEDD
SIVIGNY	Denis	DIREN HAUTE NORMANDIE
TAROUX	Jean-Pierre	MEEDDAT/CGEDD

TELLI BELDJOUDI	Zineb	Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie - INRAA
TIBI	Vincent	MEEDDAT/CGDD
VALANTIN	Patrice	DERVENN
VEILLARD	Michel	INSTITUT DES ADMINISTRATEURS FRANCAIS
VERON	Isabelle	MEDD DE